

Commune Lieu-dit	Surface	Désignation cadastrale et observations	Conseiller foncier
LE MENE (LE GOURAY) et PLENEE-JUGON « La Ravillais »	18 ha 32 a 20 ca	<p>LE MENE : Section ZK n°88-89-91-92-93-94-95-96p-99-115-177-178</p> <p>PLENEE-JUGON : Section XM n°71-72-79</p> <p>Exploitation laitière à reprendre dans sa globalité avec maison d'habitation, Bâtiments d'exploitation, cheptel, stocks, DPB et la location de 40ha 81a 06 parcelles ZK 12, 13p, 53, 54, 55, 56, 111, 180p, ZL 55, 57, ZM 23, 32 sur LE MENE et XL 6, XM 3, 53, 68, 80, 85, 166, 173, XN 8, 11p, 14, 96, 222, YR 23 et YY 28p sur PLENEE-JUGON. Zonage : A</p>	GACHINIARD Philippe 02-96-94-05-95
TREDANIEL Et LE MENE (PLESSALA) « Les Madières »	16 ha 38 a 43 ca	<p>TREDANIEL : Section ZL n°76-77-96-98-108</p> <p>LE MENE : Section ZD n°8-25</p> <p>avec Bâtiments d'exploitation et DPB Zonage : A</p>	GACHINIARD Philippe 02-96-94-05-95
TREMOREL « Les Landes du Sapin »	2 ha 62 a 57 ca	Section YM n°11 Zonage : A	GACHINIARD Philippe 02-96-94-05-95
LANGAST « Le Buchon Roussel et la Nautin »	36 ha 32 a 58 ca	Section ZD n°22-24-31-85-86 Section ZM n°-10-11-17-19-28-29-32-118-119 Section ZP n°4-6-121-123-129	GACHINIARD Philippe 02-96-94-05-95
LANGAST et PLOUGUENAST « La Nautin »	5 ha 30 a 50 ca	Exploitation laitière à reprendre dans sa globalité avec Bâtiments d'exploitation, stocks, DPB et la location de 3ha 60 parcelles ZM 18p et ZP 89p sur LANGAST. Zonage : A	
JUGON-LES-LACS « La Quinevedais, Fouinard et le Meseray »	22 ha 99 a 48 ca	Section 125ZD n°42 Section 125ZE n°1-17-237- Section 301ZM n°109-123 Zonage : A	FARAMUS Franck 02-96-94-57-61

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature au siège social de la SAFER, 4, ter rue Luzel 22015 - ST BRIEUC CEDEX
Tél : 02 96 94 05 95 Fax : 02 96 78 95 07 E-mail : direction@safer-bretagne.fr où des compléments d'information peuvent leur être fournis. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats.